



Réf. Farde e-Assemblées : 2472592

N° OJ : 139

Projet d'Arrêté - Conseil du 27/06/2022

Objet : Etablissements d'enseignement secondaire ordinaire de plein exercice de la Ville de Bruxelles (régime francophone).- Règlement d'ordre intérieur.- Modifications.

Le Conseil communal,

Vu la nouvelle loi communale ;

Vu le Code de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire établi par le Décret du 3 mai 2019;

Vu sa délibération du 9 novembre 2020 révisant le règlement d'ordre intérieur des établissements d'enseignement secondaire de la ville de Bruxelles ;

Attendu qu'il y a lieu de revoir les références légales du Règlement d'ordre intérieur des écoles secondaires de la Ville de Bruxelles et de les faire correspondre au Code de l'enseignement susmentionné;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

DECIDE :

Article unique : Les modifications au règlement d'ordre intérieur des établissements d'enseignement secondaire ordinaire de plein exercice de la Ville de Bruxelles (régime francophone) en lien avec les références légales du Code de l'enseignement, sont adoptées.

Annexes :

[ROI FR \(Consultable au Secrétariat des Assemblées\)](#)